

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 7  
Nombre de votants : 7

Date de convocation du conseil : 11 juin 2025

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Marie-Claude DEMASSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU

Absents excusés : Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH, Mme Dorota JOBEZ

Absents : Mme Bernadette LOOSE, M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

M. Claude DESABRES a été désignée secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 16 JUIN 2025**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2025



- Décisions du Maire



- 01 Financement du poste de Chef de Projet PVD
- 02 Recomposition du conseil communautaire
- 03 Motion de soutien pour les vigneron de Châteaumeillant
- 04 Avis du conseil municipal relatif au projet de création d'une chambre funéraire
- 05 Informations et questions diverses

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 avril 2025.

### **DECISIONS DU MAIRE**

- Décision n° 005/2025 du 06/05/2025 – Achat d'une concession trentenaire pour une case au columbarium à Madame Yvette BILLONNET pour les cendres de Monsieur Dominique BILLONNET
- Décision n° 006/2025 du 23/05/2025 – Renouvellement d'une concession cinquantenaire de 4 m<sup>2</sup> au cimetière à M. Jean-Pierre PODKOWA

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juin 2025, cette séance a été close faute de quorum, par conséquent le Conseil Municipal s'est réuni de nouveau

### ***DELIBERATION n° 2025 – 034***

#### **FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juin 2021 concernant la création d'un poste de Chef de Projet dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » ainsi que la délibération du 7 mars 2022 concernant la rémunération du Chef de Projet.

Le financement de cet emploi bénéficie des aides suivantes :

ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)

Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la demande de financement auprès des partenaires pour la quatrième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

**SOLLICITE** le financement de cet emploi avec les aides suivantes :

ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)

Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

### ***DELIBERATION n° 2025 – 035***

#### **RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD AVANT LE RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MARS 2026**

Monsieur le Maire expose que les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur les modalités de reconstitution des futurs conseil communautaires.

Faute d'accord local adopté par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population totale de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCIFP) ou des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de l'EPCIFP, les dispositions de droit commun seront appliquées par défaut.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Berry Grand Sud, la répartition de droit commun (actuellement en vigueur) fixe le nombre de conseillers communautaires à 46.

Pour rappel, en cas de maintien de la répartition de droit commun, la composition serait la suivante :

Commune	Population municipale 2025 (INSEE)	Nombre de siège(s) actuel	Nombre de siège(s) en 2026 si répartition de droit commun
Châteaumeillant	1 666	7	7
Le Châtelet	920	4	3
Culan	777	2	3
Vesdun	544	2	2
Préveranges	522	2	2
Saint-Hilaire-en-Lignières	496	2	2
Saulzais-le-Potier	476	1	2
Épineuil-le-Fleuriel	447	1	1
Saint-Saturnin	440	1	1
Saint-Georges de Poisieux	435	1	1
Loye-sur-Arnon	301	1	1
Sidiailles	295	1	1
Ids-Saint-Roch	287	1	1
Morlac	274	1	1
Saint-Pierre les Bois	272	1	1
Arcomps	269	1	1
Saint-Maur	258	1	1
Saint-Priest-la-Marche	249	1	1
Maisonnais	228	1	1
Reigny	228	1	1
Touchay	224	1	1
Ineuil	216	1	1
La Celette	204	1	1
Ardenais	203	1	1
Rezay	203	1	1
La Perche	192	1	1
Ainay le Vieil	191	1	1
Saint-Jeanvrin	166	1	1
Faverdines	134	1	1
Saint-Vitte	121	1	1
Beddes	105	1	1
Saint Christophe le Chaudry	94	1	1
Nombre de conseillers communautaires		45	46

La Communauté de Communes Berry Grand Sud, lors d'un bureau communautaire, a émis un avis favorable en faveur de la répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**EST FAVORABLE** pour conserver la répartition de droit commun qui fixe le nombre de sièges de la Communauté de Communes Berry Grand Sud à 46 avec les clés de répartition prévues à l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 036***

### **MOTION DE SOUTIEN POUR LES VIGNERONS DE CHATEAUMEILLANT**

Monsieur le Maire présente le projet des vigneronns qui consiste à réaliser une étude de terroir.

Cette étude a pour objectif de caractériser les sols rencontrés dans le vignoble de Châteaumeillant, afin d'en établir une cartographie complète. Cette connaissance permet d'adapter les pratiques culturales et le choix des cépages selon la situation de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'accompagner les vigneronns de Châteaumeillant à la réalisation d'une étude de terroir

**APPORTE** son soutien financier à hauteur de 1 000 euros

## ***DELIBERATION n° 2025 – 037***

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A CHATEAUMEILLANT PAR LA SCI CAC**

Par un courriel en date du 11 juin 2025, le bureau de la réglementation générale des services de la Préfecture du Cher a sollicité l'avis du Conseil Municipal relatif au projet de création d'une chambre funéraire sur la commune de Châteaumeillant par la SCI CAC.

La SCI CAC, dont le siège social est situé au 2 chemin des Cerisiers à Néret (Indre), a en effet déposé auprès des Services de la Préfecture une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur la commune de Châteaumeillant, sur la parcelle section AD numéro 594 rue des Garennes, comprenant une maison funéraire comprenant un magasin d'articles funéraires et deux salons funéraires avec une salle de préparation.

L'article R.2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la consultation du Conseil Municipal de la commune d'implantation de la chambre funéraire.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2223-74 et suivants

Vu la demande de la SCI CAC et le courriel de la Préfecture du Cher en date du 11 juin 2025

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de la commune d'implantation de donner son avis sur la création d'une chambre funéraire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de création d'une chambre funéraire sur la commune de Châteaumeillant par la SCI CAC

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré la directrice de l'école maternelle, en vue de la nouvelle organisation à la rentrée scolaire de septembre 2025, suite au départ en retraite d'un agent. Les emplois du temps vont être retravaillés en concertation avec la directrice afin de pallier aux besoins pour maintenir un service de qualité auprès des enfants.

Le tournoi des vignes du club de foot se déroulera samedi 21 juin à 16h30.

Le tournoi de basket 3x3 aura lieu samedi 21 et dimanche 22 juin. Le terrain de basket 3x3 est achevé et sera homologué dans la semaine.

Le spectacle « Bien vivre ma retraite », proposé par la MSA se produira le 17 juin à 14h au Pôle culturel de l'étang Merlin.

La paroisse organise une procession dimanche 22 juin.

La cérémonie du 18 juin se déroulera à 18h au monument aux morts.

La remise de la collecte des bouchons à l'école élémentaire se déroulera jeudi 19 juin à 9h30.

Le jeudi 19 juin après-midi, Monsieur CAIA et Monsieur DESABRES se rendront, accompagnés du Chef de Projet, à une réunion Petite Ville de Demain à Sancoins.

Les rencontres théâtrales de l'école élémentaire se produiront le vendredi 20 juin à 14h00 et 18h00.

Le vernissage de l'exposition des Arts au Chapitre aura lieu le 26 juin à 18h00.

L'école élémentaire présentera son spectacle de fin d'année le 27 juin à 18h30 à la salle Georges Mallet de Vandègre.

Madame DEMASSE évoque des soucis d'appellation des noms de rues qui sont similaires. Ceci génère des incompréhensions pour les services des secours.

Elle demande également si la nouvelle signalétique est en cours. Monsieur le Maire lui précise qu'il faut se rapprocher du Chef de Projet pour voir les maquettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 16 juin 2025 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,  
Claude DESABRES